



CSA de l'UJM du 23 janvier 2023 – Notes de CR

Préambule sur le CSA	1
Déclaration préalable des élus FO ESR 42	1
Présentation du Plan prévisionnel de formation 2023	3
Avis sur les CRCT complémentaires.	3
Points divers abordés pour information	4
Désignation des membres de la Formation spécialisée (ex-CHSCT)	4
Point d'étape sur la réalisation du règlement intérieur du CSA	4
Désignation des membres CVS (Cellule de veille sociale)	4
Désignation des membres VSS (Cellule des violences sexistes et sexuelles)	4
Présentation de la charte de la cellule de veille sociale	4
Questions diverses : BU	4

Préambule sur le CSA

Depuis janvier 2023, le CSA est la nouvelle instance de concertation issue de la fusion des anciens Comités techniques (CT) et Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les représentants des organisations syndicales y sont consultés sur l'examen des questions collectives de travail (politiques et mise en œuvre de questions relatives aux ressources humaines, projets de textes sur les conditions de travail, etc.).

Suite aux bons résultats des dernières élections professionnelles, FO ESR 42 a pu y conserver ses 3 sièges. Vos représentants FO dans cette instance sont :

Titulaires	Suppléants
Sylvain Excoffon	Franck Licini
Patrice Pérez	Raphaël Roché
Anne Béchard-Léauté	Martine Breton

COMPTE RENDU DE SEANCE :

Après la présentation des vœux du Président et de la nouvelle DRH adjointe, Madame Amandine Teyssier, la séance a commencé par la déclaration préalable suivante prononcée par FO-ESR 42.

Déclaration préalable des élus FO ESR 42

Monsieur le Président,

FO ESR 42 rappelle tout d'abord son opposition à la réduction des droits des personnels dont la loi de transformation de la fonction publique est porteuse, avec la création des CSA, dont celui dans lequel nous siégeons aujourd'hui, loi qui a notamment comme conséquences la suppression des CHSCT et la suppression de la plupart des prérogatives des CAP, c'est-à-dire la suppression des garanties des personnels en matière de droits à la mutation et à l'avancement. Avec la confédération FO, avec la fédération FO des fonctionnaires (la FGF-FO, 1^{ère} organisation de la

fonction publique de l'État), nous réclamons donc l'abrogation de cette loi de transformation de la fonction publique.

Nous rappelons également notre opposition au vote électronique, dont l'on a bien vu lors de ces récentes élections qu'il était source de réduction des droits démocratiques, puisqu'il constituait une entrave au vote.

Ce CSA se tient en une période d'extrême tension sociale. En effet le gouvernement tente d'imposer à tous les salariés un recul énorme et inacceptable de leurs droits à retraite et pensions, qui sont partie prenante de leurs salaires, sous forme de salaire différé ou continué.

À l'UJM, ce projet obligerait la plupart des personnels à reculer leur départ à la retraite. Mécaniquement, l'impact du GVT mettrait alors davantage sous pression financière notre établissement, comme toutes les universités autonomes. L'UJM serait alors contrainte de faire encore plus d'économies sur ses ressources, ce qui aggraverait les conditions de travail de tous, bloquerait les renouvellements ou les créations de postes de titulaires, remplacés par toujours plus de recrutements précaires.

FO ESR se félicite de la réalisation de l'unité syndicale la plus large dans cette bataille pour le retrait de ce projet brutal et injustifiable. Unité dont témoigne, à l'UJM, l'AG qui a eu lieu ce matin-même. FO ESR 42 est donc pleinement partie prenante de l'appel de cette AG à participer à la marche aux flambeaux à Roanne ce soir, au rassemblement de jeudi 26 janvier à 17H30 sur la place Jean-Jaurès, à rejoindre la grève du 31 janvier en participant au cortège UJM qui partira à 9H30 de l'entrée de Tréfilerie, à participer à l'AG qui aura lieu ce même 31 janvier à 14H30.

Outre les retraites, les sujets d'inquiétude et de colère ne manquent pas chez les salariés, à l'UJM comme ailleurs : le premier d'entre eux est à coup sûr le salaire. Nous rappelons nos revendications à ce sujet :

- pour tous, indexation du point d'indice sur l'inflation et ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage des 25 % perdus ;
- pour les contractuels qui le souhaitent, titularisation et, en vue de celle-ci, à l'UJM, mise en place d'une grille d'avancement des contractuels ;
- pour les PRAG-PRCE, comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, ré-alignment de la prime d'enseignement supérieur sur la prime de base des enseignants-chercheurs, qui constitue aujourd'hui la « C1 » du RIPEC.

Enfin, nous rappelons que FO ESR 42 et ses élus seront toujours là pour défendre les personnels face à toutes les attaques contre les droits et les conditions de travail des personnels, titulaires comme contractuels, attaques qui sont accrues par l'autonomie des universités, que nous avons toujours combattue.

L'exemple de l'UJM est malheureusement probant à cet égard : les droits garantis par les textes réglementaires nationaux y sont trop souvent bafoués, par exemple concernant le congé paternité des enseignants, les congés maladie et assimilés des enseignantes et enseignants en général, la réévaluation triennale des contractuels (qui n'est toujours pas mise en œuvre), ou encore le paiement mensuel des chargés de cours, qui implique en amont la signature précoce des contrats, ce qui n'est pas toujours fait non plus, alors qu'il ne relève plus d'une simple circulaire mais de la loi ; enfin le calcul de la récupération des astreintes des gardiens en jours de congés, qui ne respecte pas non plus la réglementation.

Beaucoup de problèmes ont été évoqués au fil des séances de l'ancien comité technique, beaucoup trop n'ont pas été résolus. Entre autres, on peut citer :

- les temps partiels imposés à des contractuels ;
- le fait qu'aucune solution réelle de parking ne soit proposée pour les personnels, notamment enseignants, qui travaillent à Tréfilerie ;

- le fait qu'il n'y ait aucune compensation de la disparition pendant les travaux du restaurant administratif de Tréfilerie ;
- le fait que les recommandations d'un CHSCT qui date de... 2013 ne soient toujours pas appliquées pour les personnels de loge ;
- le fait que des enseignants de statut second degré reçoivent des avis de l'UJM qui les desservent au niveau du rectorat ;
- le fait que tous les postes ne sont pas proposés à la mutation interne ou que diverses entraves sont mises pour accéder à ces postes ;
- le fait que les classements dans les groupes de fonction du RIFSEEP et l'attribution des primes paraissent toujours aussi opaques et injustes à la grande majorité des personnels BIATSS.

Sur tous ces faits, comme en toutes les occasions où les droits des personnels sont mis en cause à l'UJM, FO ESR 42 continuera, invariablement, obstinément et énergiquement, à intervenir en défense des personnels, en CSA comme en toutes autres occasions.

Présentation du Plan prévisionnel de formation 2023

Ce point était abordé pour avis.

Les organisations syndicales se sont accordées sur le fait que ce plan prévisionnel n'était pas assez détaillé concernant les moyens alloués et leur répartition.

FO ESR 42 a en particulier remarqué que des informations plus détaillées étaient nécessaires concernant le nombre de supports, la répartition et l'attribution des Congés personnels de formation (CPF) au sein du Plan prévisionnel de formation 2023. En effet, les agents de la Fonction publique ne sont souvent pas au courant des fortes restrictions de ce dispositif par rapport au secteur privé ; cela donne lieu à des malentendus et à de faux espoirs quant au nombre très réduit de supports de CPF accordés par l'UJM (3 seulement l'an dernier).

La DRH a confirmé qu'à l'université on ne peut valider que des heures et pas les coûts des CPF et précisé qu'un point sur le Plan prévisionnel de formation serait abordé au prochain CSA.

Vote : 6 Abstentions dont 3 FO ESR 42, 3 pour.

Avis sur les CRCT complémentaires.

Ce point était abordé pour avis.

Le Président a annoncé que l'établissement avait reçu une dotation de 4 semestres de CRCT complémentaires venant s'ajouter au volume déjà défini au préalable. Il est ainsi proposé d'augmenter le volume de 10 semestres par 4 semestres supplémentaires (3 SHS et 1 hors SHS).

FO ESR a demandé si ce nouveau contingent de 3 postes SHS serait bien mobilisé pour des demandes formulées par des collègues enseignant dans le domaine des sciences humaines et sociales et pas seulement pour la Faculté SHS.

La Présidence a confirmé ce périmètre élargi à tout le domaine des Sciences humaines, au sens large du terme (schématiquement, hors sciences exactes).

Vote : unanimité

Points divers abordés pour information

Désignation des membres de la Formation spécialisée (ex-CHSCT)

Une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement créée, remplaçant le CHSCT. FO ESR 42 y enverra 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Point d'étape sur la réalisation du règlement intérieur du CSA

Le projet de règlement intérieur du CSA n'a pas encore été fourni par le Ministère. Un projet de règlement intérieur sera finalisé bientôt par l'établissement pour validation en CSA en mars.

FO ESR 42 a demandé le calendrier des prochains CSA. Celui du 27 février a été annoncé, le calendrier définitif devrait être envoyé par la DRH dans la semaine. Par ailleurs, les dates des prochaines réunions de la Formation spécialisée (qui remplace le CHSCT) ont été annoncées pour les 2 mars et 27 avril.

Remarques de FO ESR 42 : n'hésitez pas à nous faire remonter toute question relative à ces deux instances avant ces trois dates.

Désignation des membres CVS (Cellule de veille sociale)

Dans le cadre de la démarche de prévention légale contre les Risques Psycho-Sociaux, et de la politique de l'établissement en matière de bien-être au travail, une Cellule de Veille Sociale (CVS) est mise en place. C'est une émanation du CSA qui y envoie 3 représentants du personnel référents, membres du CSA et/ou de la Formation Spécialisée.

Désignation des membres VSS (Cellule des violences sexistes et sexuelles)

De même, dans le cadre de la démarche de prévention légale contre les violences sexistes et sexuelles, une cellule contre les violences sexistes et sexuelles (VVS) est mise en place. C'est une émanation du CSA qui y envoie 2 représentants du personnel référents, membres du CSA et/ou de la Formation Spécialisée.

Présentation de la charte de la cellule de veille sociale

Madame Demirkol, DRH, remarque que la charte sur laquelle l'ancien CT a travaillé n'a jamais été entérinée et qu'elle sera présentée pour vote à la prochaine Formation spécialisée.

Questions diverses : BU

FO ESR 42 a rappelé que les personnels de la BU Santé étaient contre l'expérimentation d'extension des horaires de la bibliothèque et sa mise en place faite dans l'urgence, en fin d'année. Un point d'étape ayant été annoncé à mi-parcours et le nombre d'étudiants concerné ayant baissé depuis le début du dispositif, FO ESR 42 a demandé comment la Présidence envisageait la suite des événements, et si l'« expérimentation » en serait réellement une.

En réponse, le Président a rappelé le contexte de cette extension d'horaires (contexte d'un concours d'externat difficile, du Covid-19, etc.). Il a déclaré avoir entendu très clairement que les collègues ne voulaient pas d'horaires tardifs en semaine et répondu que la solution trouvée ne mobilise pour l'instant pas les personnels puisque la salle qui a été mise à disposition est sans ouvrages en libre accès et qu'il a été fait appel à une société de gardiennage extérieure et à des moniteurs étudiants pour la surveiller.

Le Président a annoncé qu'un bilan très précis serait fait à partir des taux de fréquentation de la salle et que des constats seraient également établis quant au taux de fréquentation d'autres bibliothèques, dont celle de la Métare, moins fréquentée.

Remarque complémentaire : FO ESR 42 rappelle que ses représentants ont voté contre cette extension en CT. Nous serons extrêmement vigilants quant à l'examen des taux de fréquentation des bibliothèques et à l'incidence qu'il pourrait avoir sur les redéploiements de personnels.

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Syndicat national](#)